

SCOTER

Schéma de **C**ohérence **T**erritoriale d'Épernay et sa **R**égion

I. I. DIAGNOSTIC PROSPECTIF

Version approuvée le 5 décembre 2018



ORGANISATION DU DOCUMENT

La première phase de l'élaboration du SCOT donne lieu à l'établissement d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement dont l'objectif est de disposer d'une base commune de compréhension, d'un regard partagé sur le mode de fonctionnement de notre territoire et la manifestation des tendances à l'œuvre.

Ce document comprend une partie transversale et les fiches thématiques du diagnostic :

- La partie transversale analyse, synthétise, confronte les différents enjeux identifiés sur le territoire du SCOT afin d'en déterminer le potentiel et les leviers de développement à horizon 20 ans.
- Les fiches thématiques du diagnostic fournissent, pour l'ensemble des sujets et des thématiques de compétence du SCOT des données chiffrées, des analyses contextualisées et spatialisées, des indicateurs complets.

LE CADRE LEGISLATIF DU SCOT

Le nouveau cadre du rapport de présentation

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « Grenelle 2 », modifie profondément l'objectif et l'architecture du rapport de présentation et du diagnostic du SCOT. Elle a été reprise par la loi ALUR et complétée.

L'article L.141-3 du code de l'urbanisme, définit le « nouveau » rapport de présentation du SCOT.

Les conséquences pour le diagnostic du SCOT

Au-delà des nouvelles données à mettre en lumière (consommation d'espace, continuités écologiques notamment), la « philosophie » du diagnostic est d'analyser la « trajectoire » récente du territoire, son mode de développement, dans une perspective transversale et globale : le diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE) doivent fournir les matériaux de la cohérence du projet,

et, en particulier, servir à expliquer les choix retenus pour le PADD au travers d'alternatives étudiées dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

C'est pourquoi le diagnostic intègre une prospective à long terme permettant de cibler des enjeux perçus par les élus et les acteurs du territoire qui auront un impact sur le caractère durable de son développement.

Plus généralement, le diagnostic a été conçu comme une analyse de la « trajectoire » du territoire dans tous les domaines de compétence du SCOT, visant à présenter le plus clairement possible les enjeux, les risques et les opportunités du territoire, afin de « fonder » le projet du SCOT, exprimé dans le PADD, sur des éléments quantitatifs et qualitatifs solides. Le projet ne sera évidemment pas la simple reprise des « tendances lourdes » à l'œuvre dans le périmètre du SCOT, mais leur connaissance doit permettre de déterminer les moyens à développer pour infléchir ces tendances dans le sens souhaité.

La révision du SCOTER

Après 10 ans de mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale (approuvé en juillet 2005), le syndicat mixte du SCOTER a prescrit sa révision générale par délibération le 19 mars 2013.

Après avoir compté 123 communes, le territoire du SCOT est désormais composé de 139 communes regroupées en 7 intercommunalités.

En application de l'article L.143-28 du code de l'urbanisme, le SCOT fait, conjointement à son élaboration, l'objet d'une analyse des résultats de son application.

Cette révision répond également à l'échéance fixée par le Grenelle de l'Environnement qui prévoit que les SCOT doivent intégrer les éléments de mise en compatibilité avant le 1^{er} janvier 2016.

SOMMAIRE DU DIAGNOSTIC PROSPECTIF

Partie 1 – Le champagne	41
<i>Une notoriété planétaire...un territoire d'exception...</i>	
Partie 2 – La Champagne, mais encore...	50
<i>Un territoire aux marges des métropoles...</i>	
Partie 3 - Un territoire en position de pétiller ?	59
<i>Des risques, mais aussi des opportunités et une capacité d'ouverture et de développement...</i>	

Partie 1 – Le champagne

UNE NOTORIÉTÉ PLANÉTAIRE...UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Le territoire d'Épernay et sa région bénéficie à travers la présence du champagne d'une renommée mondiale dont l'image est associée au luxe et à l'art de vivre à la française. La présence du vignoble et la production de champagne confèrent à ce territoire une image d'exception.

Au-delà de la production viticole, le champagne nourrit des activités économiques, induit une organisation territoriale et génère des paysages qui permettent au territoire du SCOT d'afficher une spécificité notamment au regard de son contexte régional.

UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR LA « FILIÈRE CHAMPAGNE »

Une économie productive, agricole et industrielle

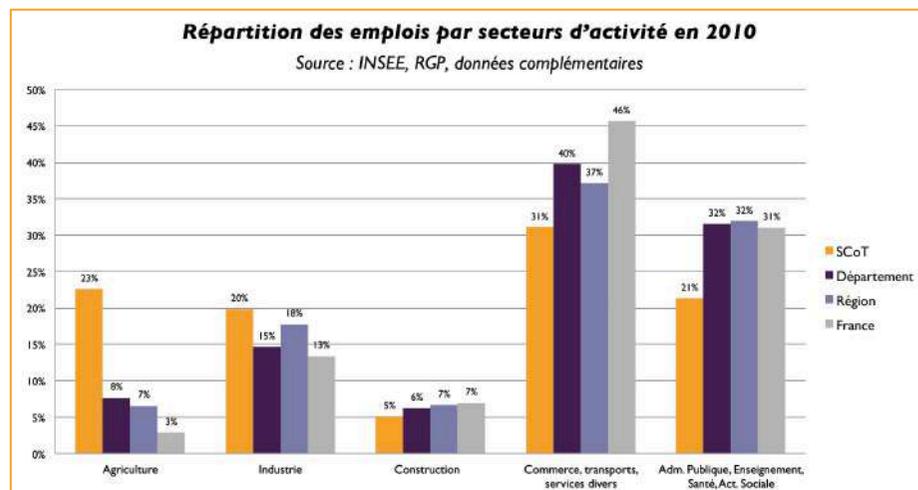
Sur le plan économique, la première caractéristique du territoire du SCOT se manifeste par une forte prédominance des activités productives par rapport aux activités liées à la sphère dite « présenteielle ».

Ces activités productives (dont les productions sont destinées à être consommées par des populations et entreprises situées en-dehors du territoire) représentent, en 2010, près de 21 000 emplois sur le territoire du SCOT, soit environ 53% du total (39 181 emplois sont recensés).

Cette proportion apparaît d'autant plus importante que le poids de la sphère présenteielle est dominant dans l'économie champardennaise. Ces activités, liées à la production de biens et services destinés à être consommés par les résidents et touristes, fournissent, en Champagne-Ardenne, près de deux emplois sur trois (62%).

En lien avec son caractère fortement productif, l'économie du territoire du SCOT est marquée par le poids :

- du secteur agricole dont 23% des emplois y sont liés (contre 8% à l'échelle du département, 7% à celle de la région et 3% en France) ;
- du secteur industriel qui fournit 20% des emplois locaux (contre 15%, 18% et 13% sur les autres territoires de comparaison).

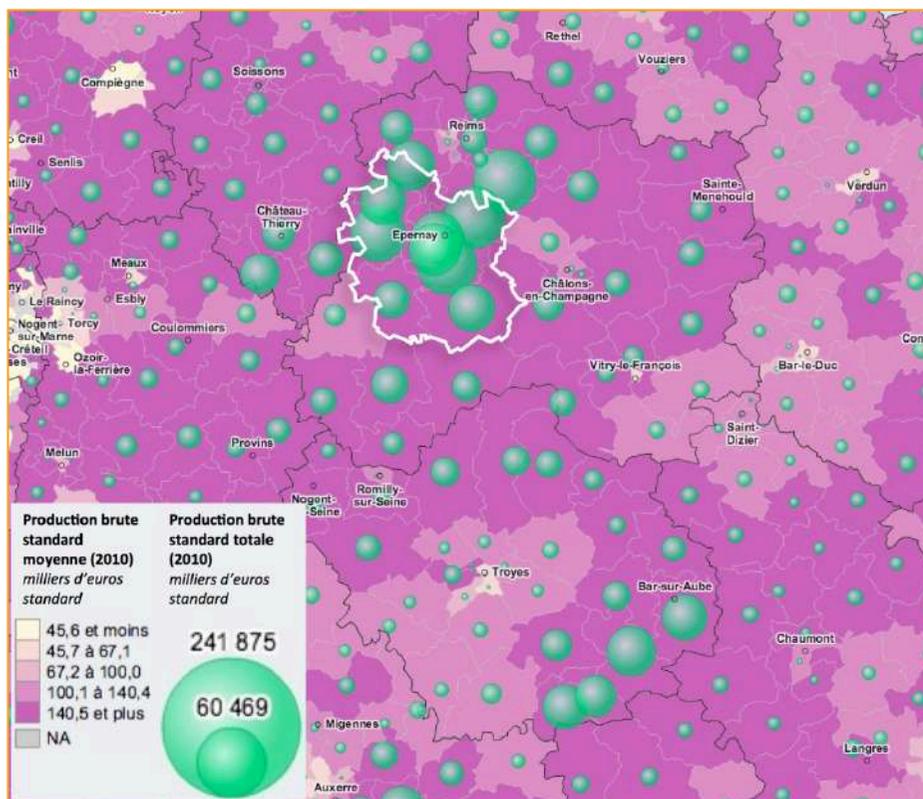


Ces prédominances s'effectuent au détriment des secteurs et fonctions administratives, de services à la personne, de transports et logistiques, ou d'éducation formation qui sont très peu présents sur le territoire.

Une orientation agricole dominée par la viticulture

Naturellement c'est vis à vis des activités agricoles, que l'impact du vignoble est le plus fort. Près de quatre exploitations agricoles sur cinq présentes sur le territoire ont une orientation économique viticole alors qu'elles occupent seulement un peu plus d'un tiers de la surface agricole utile.

Production brute standard (2010) – source : agreste



Cette forte spécialisation s'accompagne d'un profil économique spécifique qui fait de l'agriculture sparnacienne une agriculture forte et résistante :

- Les exploitations agricoles sont de petite taille dans un contexte régional où les exploitations agricoles sont parmi les plus grandes de France ;
- Les exploitations agricoles sont productives : le coefficient de production brute standard (PBS) 2007 en région Champagne-Ardenne pour les « Vignes pour vins de qualité » est de 84 414 €/ha contre 16 008 €/ha à l'échelle nationale (pour ce type de production) ;
- Les exploitations agricoles sont résistantes, dans un contexte de crise et de diminution continue de leur nombre : entre 2000 et 2010 le nombre d'exploitations agricoles s'est maintenu sur le territoire du SCOT contre une baisse -11% à l'échelle régionale et -4,5% à l'échelle départementale. De plus, seulement 25% des exploitations agricoles sont « sans successeur connu » contre 38% à l'échelle nationale.

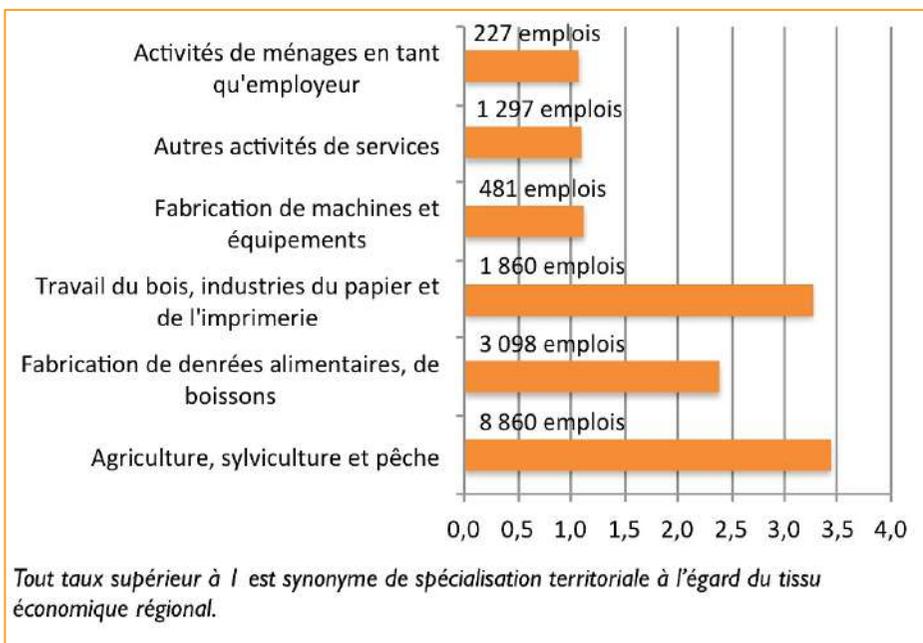
Une spécialisation des fonctions productives autour d'une filière champagne

Parmi les activités industrielles, le territoire développe une forte spécialisation dans les activités liées au travail du bois et aux industries du papier et de l'imprimerie (1 860 emplois), en second lieu, ce sont les activités liées à la fabrication de denrées alimentaires et de boissons (3 098 emplois) qui sont fortement représentées.

Les activités de fabrication de machines et équipements ou de services aux entreprises, qui fournissent plus 2 000 emplois locaux, sont représentées par des grandes entreprises locales dont la proximité avec la filière du champagne est explicite : Smurfit Kappa – cartonnage, Tecnoma Technologies – machines agricoles et forestières, Saint Gobin : verres, AMCO Flexibles – emballages métalliques (capsules),....

A travers cette répartition de l'emploi local apparaissent et s'affirment les différents secteurs et fonctions économiques structurantes sur le territoire. Les traits d'une filière de spécialisation autour des activités liées à la vigne et à la production de champagne sont latents et témoignent de la prégnance de cette filière dans l'organisation économique locale.

Les secteurs de spécialité économique (2010) source : INSEE



Un positionnement touristique porté par l'image de la vigne

L'impact de la vigne et du vignoble est également perceptible dans les activités touristiques. En fournissant 1 170 emplois sur le territoire (soit moins de 3% du total), celles-ci ne constituent pas un secteur fort de l'économie locale.

Cependant il est intéressant de noter que ce secteur témoigne d'une dynamique de croissance notable au cours des dernières années :

- sur le plan de l'emploi : il a progressé de près de 15% entre 2008 et 2012 ;
- sur le plan de la capacité d'accueil : le nombre de chambres a crû de 211 unités entre 2009 et 2013 (+30%) et le nombre d'emplacements en camping a quasiment doublé passant de 118 places en 2009 à 209 en 2013.

L'attrait des paysages viticoles, ainsi que la gastronomie et les vins constituent les premiers motifs déclenchant la venue sur le territoire (enquête comité

régional du tourisme de Champagne-Ardenne 2007-2008). Cela se traduit par la place dominante des maisons de champagne dans le palmarès des lieux et monuments fréquentés sur le territoire du SCOT en 2012 : 250 490 entrées sur 316 819 enregistrées dans les neuf premiers sites touristiques du territoire.

Cet atout touristique est l'expression de l'exceptionnalité du territoire qui bénéficie d'une image attractive mais fortement liée au vignoble et au champagne.

Les signes d'une situation économique « à part »

L'importance de la vigne et la spécificité du système économique produisent des effets en terme d'emploi et de production de richesses favorables au territoire.

- **Un niveau d'activité élevé**

Avec 76% d'actifs en âge de travailler, le territoire du SCOT présente un des taux d'activité les plus élevés de France. Ce niveau contraste avec la situation départementale (qui affiche un taux d'activité de 72%) et régionale (taux d'activité de 71%) mais se rapproche de celui observé dans le bassin parisien.

Le territoire du SCOT apparaît alors en limite d'un espace caractérisé par un niveau d'activité particulièrement élevé qui s'étire autour de l'Île de France en incluant le val de Loire, la Normandie et le Sud de la Picardie.

- **Une situation de l'emploi plus favorable qu'à l'échelle régionale**

Le niveau de l'emploi local et sa concentration par rapport aux actifs résidant (indicateur d'attractivité économique) constitue un autre indicateur de la performance du modèle économique.

Celui-ci est particulièrement élevé : le territoire propose près de 97 emplois pour 100 actifs résidant, ce qui, à l'échelle de l'ensemble d'un territoire à dominante rurale est important. A l'échelle des différents ECPI du SCOT, cet indicateur est plus élevé sur la communauté de communes d'Épernay Pays de Champagne (125,9) ce qui assoit le rôle de pôle d'emploi de cet espace.

Cette bonne situation ne doit pas par ailleurs occulter la tendance à la baisse de cet indicateur (99,2 en 1999 et 97,1 en 2010) qui annonce un affaiblissement de l'autonomie économique du territoire.

- **Une production de richesses conséquente**

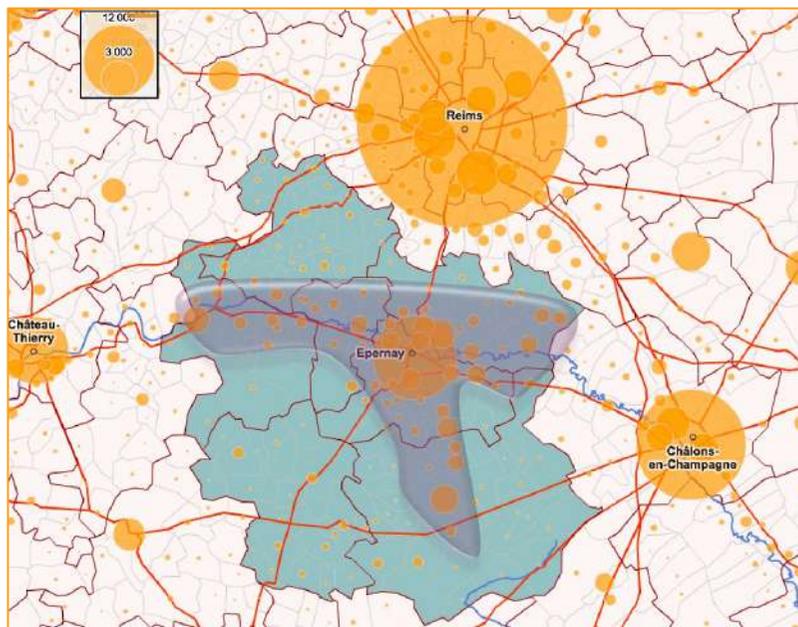
L'ensemble des facteurs économiques détermine une création de richesses conséquente qui peut être appréciée par l'évolution et le niveau du revenu moyen.

Le revenu fiscal moyen par foyer en 2011 étant situé à 29 534 € sur le territoire du SCOT, se trouve être 15% à 25% plus élevé qu'aux échelles départementale et régionale (respectivement). Le système productif du territoire du SCOT semble donc être générateur de richesses et faire du territoire du SCOT un territoire à revenus élevés.

- **Une répartition de l'emploi en lien avec celle du vignoble**

L'importance de la filière viticole dans l'économie locale s'exprime encore à travers la répartition géographique de l'emploi. Celle-ci est en effet très proche de la présence du vignoble. C'est donc dans la vallée de la Marne et dans les communes situées sur la côte des Blancs que se localisent les principaux pôles d'emploi.

Répartition des emplois (2010) source : INSEE



Le territoire de la Communauté de communes d'Epernay Pays de Champagne concentre 50% des emplois du territoire. Le pôle sparnacien (Epernay, Pierry, Mardeuil, Magenta, Dizy, Ay, Chouilly) apparaît comme un pôle d'emploi local, s'étendant jusqu'aux communes de Oiry, d'Avize et d'Oger ; mais aussi Tours-sur-Marne, Bouzy et Ambonnay. Dormans et Vertus relayent l'organisation de l'offre d'emploi sur le territoire.

UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE ANIME PAR UN ARCHIPEL DE VILLES ET DE BOURGS

Si la vigne occupe une place importante dans l'économie locale, elle produit également des effets sur les modes d'occupation de l'espace. Nous l'avons vu, la géographie de l'emploi y est liée. L'armature du territoire se traduit également à travers la répartition de la population, de l'offre en logements et de la dynamique constructive. Ces différenciations spatiales, induisent in fine un niveau de pression inégale sur l'espace.

Une armature territoriale en lien avec la géographie des lieux : le « T » sparnacien

Avec plus de 35 200 habitants en 2010, le pôle sparnacien dont la géographie urbaine associe huit communes (Epernay, Ay, Magenta, Dizy, Mardeuil, Mareuil-sur-Ay, Pierry, Moussy) constitue le foyer de population majeur du territoire.

Les communes de Dormans (2 906 habitants) et de Vertus (2 536 habitants) complètent cette armature en constituant des pôles démographiques secondaires.

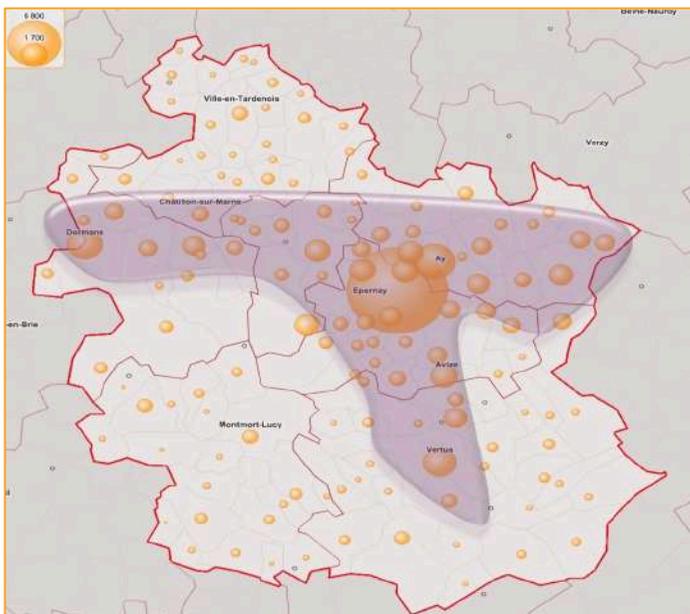
Pour autant, la lecture de l'armature territoriale ne saurait se limiter à une approche à trois niveaux (agglomération, bourgs, villages). La distribution de la population sur le territoire laisse apparaître une organisation plus nuancée distinguant un niveau de commune où la granulométrie et la densité d'habitants est plus forte lorsque l'on se situe dans la vallée de la Marne et la Côte des Blancs que sur le reste du territoire. De la même manière celle-ci paraît nuancée entre une partie Nord du territoire et la partie Sud où les densités de population sont plus faibles.

Cette répartition des Hommes sur le territoire est associée à une organisation des équipements d'infrastructure et de superstructure.

- La trame viaire s'organise autour de deux axes majeurs, un Nord-Sud et un Est-Ouest, s'intersectant à Epernay. Ces axes s'appuient sur les voies de circulation « naturelles » du territoire empruntant les vallées et les parties les plus aisément accessibles (pied de la côte des Blancs).
- L'offre en équipements de proximité, dont la densité moyenne est supérieure sur le territoire du SCOT (219/10 000 hab) à celle du département (198/10 000 hab) ou de la région (208/10 000 hab), est présente sur l'ensemble du territoire mais plus concentrée sur les communes situées dans la vallée de la Marne ou sur la Côte des Blancs.

Le territoire du SCOT s'organise donc selon une armature territoriale complexe et nuancée qui met en avant l'existence d'un bassin de vie multipolaire s'étendant sous la forme d'un « T » de la vallée de la Marne à la Côte des Blancs.

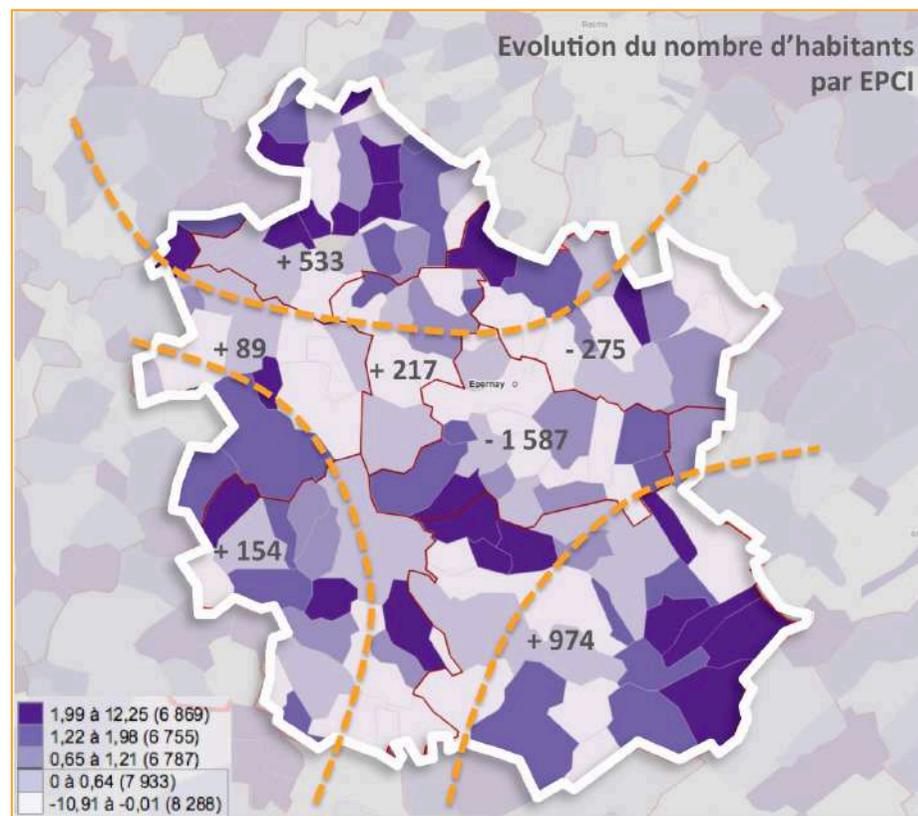
Répartition de la population (2010) source : INSEE



Une évolution démographique qui tend à la croissance dans un contexte régional déprimé

En 2010, 89 514 habitants sont recensés sur les communes du territoire du SCOT, c'est 100 habitants de plus qu'en 1999, soit l'expression d'une quasi stabilité démographique qui s'apparente cependant à une exception dans un contexte régional qui voit sa démographie en chute continue depuis 1990 (-0,9% sur la période 1990-2010).

Evolution de la population (1999-2011) source : INSEE



Ce niveau démographique apparaît comme une constante sur le territoire depuis 1975 où l'on comptait 90 339 habitants. La dernière période (1999-2010) s'accompagne cependant d'une redistribution démographique entre les

différentes parties du territoire. On assiste, en tendance, à une diminution de la population présente dans les parties du cœur du territoire au profit d'une croissance sur les parties situées en frange.

Plus précisément, entre 1999 et 2010 :

- les communautés de communes d'Épernay Pays de Champagne (-1 587 habitants) et de la Grande Vallée de la Marne (-275 habitants) ont perdu des habitants ;
- alors que les communautés de communes de la Région de Vertus (+974 habitants), de l'Ardre et Châtillonnais (+533 habitants) et dans une moindre mesure de la Brie des Etangs (+154 habitants) des Deux Vallées (+217 habitants) et des Coteaux de la Marne (+89 habitants) ont connu un gain net d'habitants.

Cette redistribution s'accompagne d'un phénomène de vieillissement de la structure par âge des populations qui se manifeste par une diminution de la part des 15-44 ans au profit d'une classe d'âge des 45-59 ans qui occupe un poids croissant dans la population totale. Notons néanmoins que, si l'âge moyen est sur le territoire de 41 ans contre 39 à l'échelle du département, la tendance au vieillissement est plus maîtrisée sur le territoire du SCOT qu'à l'échelle du département et de la région. A ces niveaux entre 1999 et 2010, l'indice de vieillissement a progressé environ de 0,12 points contre 0,05 points sur le SCOT et l'indice de jeunesse a diminué de 0,30 points contre 0,20 points sur le SCOT.

Géographiquement, cette tendance au vieillissement s'observe plus fortement dans la vallée de la Marne que sur les autres parties du territoire et interroge sur la pérennité du rôle structurant de la principale dorsale du bassin de vie sparnacien.

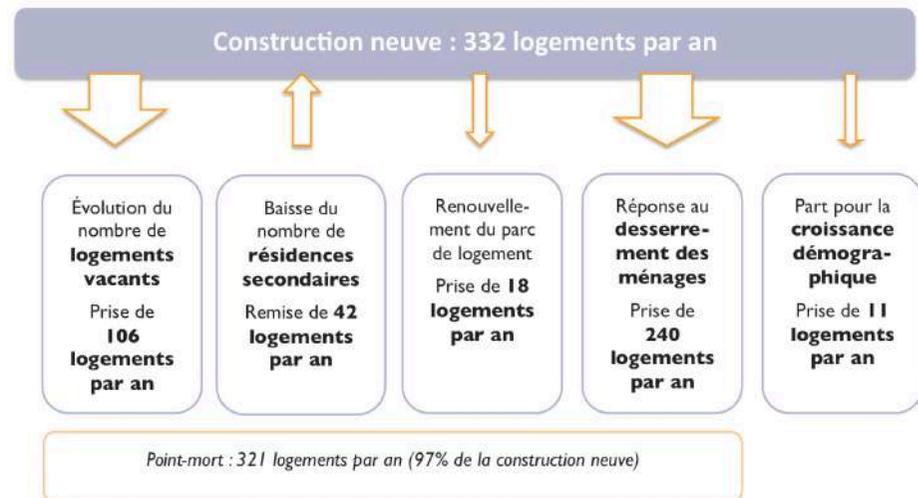
Une tension sur le parc de logements qui traduit des besoins importants

Un des effets du vieillissement démographique se mesure par la taille moyenne des ménages qui tend à diminuer au fur et à mesure que les jeunes générations sont moins nombreuses sur le territoire.

En passant d'une moyenne de 2,44 personnes par ménage en 1999 à 2,28 personnes par ménages en 2010, le territoire du SCOT a connu un phénomène de desserrement de la concentration des personnes par logement

et a ainsi dû faire face à un besoin en logements supplémentaires. Sur cette période, le desserrement des ménages a mobilisé annuellement 240 logements, sur les 332 unités qui ont été créées en moyenne chaque année.

En y associant les phénomènes de recomposition du parc (destruction, changement de destination, évolution de vacance et des résidences secondaires,...) le nombre de logements qui ont permis de maintenir le niveau de population (« le point mort ») est de 321 logements, soit 97% de la production neuve annuelle réalisée au cours des dix dernières années.

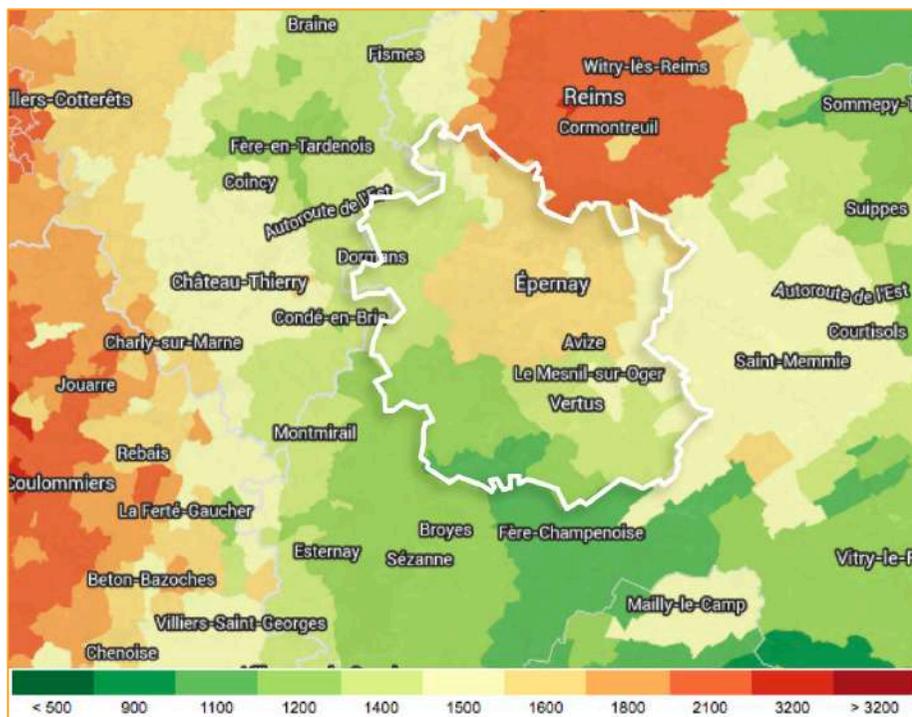


La croissance du parc, qui a surtout eu lieu sur les parties Nord et Est du territoire du SCOT, est concomitante à une forte hausse du parc de logements vacants sur l'ensemble du territoire mais surtout dans les parties Ouest. Mettant en avant à la fois un enjeu d'adaptation du parc ancien aux besoins des populations contemporaines et à la fois une différenciation du niveau de pression sur le parc entre le Nord-Est et l'Ouest du territoire.

Le niveau de prix moyen du m² immobilier sur le territoire illustre encore ce phénomène. Globalement il apparaît à un niveau supérieur à celui des territoires périphériques et traduit la demande soutenue en logements. Cependant, le marché immobilier local se distingue en étant plus attractif que

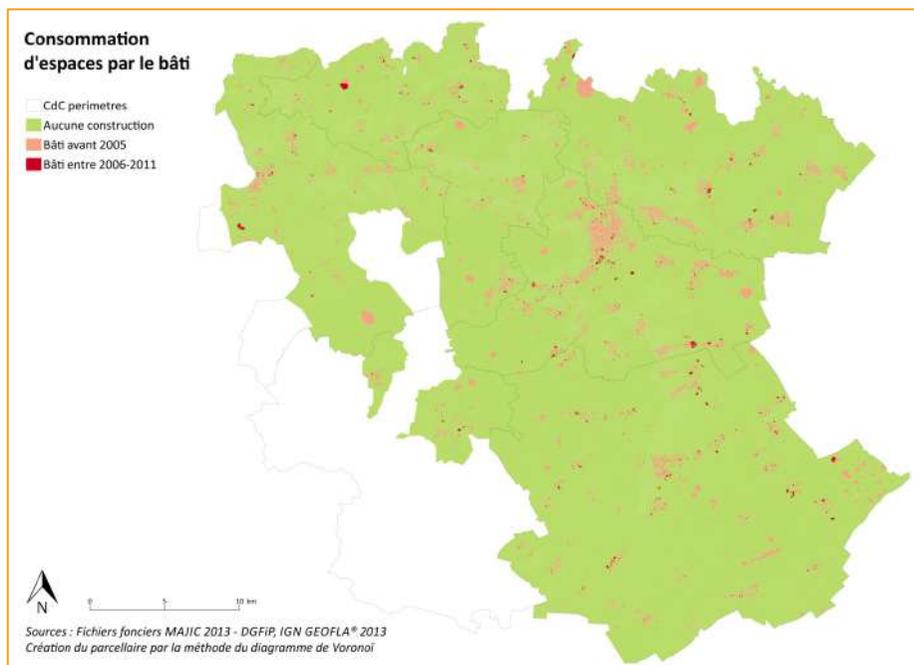
sur la région rémoise mais à un niveau de prix supérieur à celui du territoire châlonnais, combinant ainsi une moindre pression par rapport aux agglomérations urbaines (Reims) mais plus recherché que les espaces ruraux céréaliers (Châlons-en-Champagne).

Prix immobiliers moyen au m2 au 01/04/14 source : Efficity et DGFIP 2008



limitent fortement les disponibilités foncières et les marges de manœuvre des collectivités de ce secteur.

Le niveau de contraintes spatiales présent sur le cœur du territoire assure une certaine stabilité dans les modes d'occupation et notamment de l'évolution des espaces urbains. Au cours des quinze dernières années, le territoire a mobilisé 300 ha d'espaces agricoles et naturels en faveur des espaces urbains. Ce niveau de consommation foncière reste relativement maîtrisé au regard des niveaux régionaux mais différencié sur le territoire entre un cœur de territoire quasi figé et des franges qui connaissent une augmentation des espaces urbains plus forte.



Des pressions spatiales contrastées selon les différentes parties du territoire

A l'image des pressions résidentielles, la ressource spatiale connaît un niveau de pression différencié à l'échelle du territoire.

La présence du vignoble AOC, de risques naturels principalement liés aux inondations et de nuisances liées aux activités industrielles et aux infrastructures de transport sont concentrées dans la vallée de la Marne et

UN CAPITAL PAYSAGER SINGULIER

La spécificité du territoire s'exprime à travers son modèle socioéconomique mais également à travers ses paysages. Si les paysages du vignoble sont les plus emblématiques et les plus connus, le territoire montre une diversité paysagère qui en fait un espace exceptionnel dans le contexte régional.

Ses caractéristiques naturelles couplées à une identité urbaine produisent des paysages reconnus et attractifs.

Des motifs paysagers singuliers dans un environnement plus banal

Le territoire du SCOT d'Épernay apparaît comme un espace d'exception qui présente des modes d'occupation des sols et des motifs paysagers spécifiques.

Ce sont bien évidemment les paysages du vignoble qui portent l'identité territoriale la plus forte. Ce type de paysage, présent au-delà des limites du territoire, peut paraître relativement banal sur le plan régional, mais il trouve ici une exceptionnalité liée à sa conjonction à un site de vallée. Cette association produit un motif très qualitatif et très attractif qui n'existe pas sur les autres secteurs viticoles de Champagne (Montagne de Reims, Côte des Blancs, Côte de Sézanne, Côte des Bar et Vitry-le-François).

Cette exceptionnalité est renforcée par la présence sur le territoire du SCOT des coteaux historiques (de Cumières à Mareuil-sur-Aÿ), berceau du champagne, qui associent au vignoble un patrimoine bâti (vendangeoirs, maisons de champagne, loges de vignerons,...) et un patrimoine historique et culturel symbolique telle que l'abbaye d'Hautvillers où Dom Pérignon a œuvré en faveur de la genèse du Champagne.

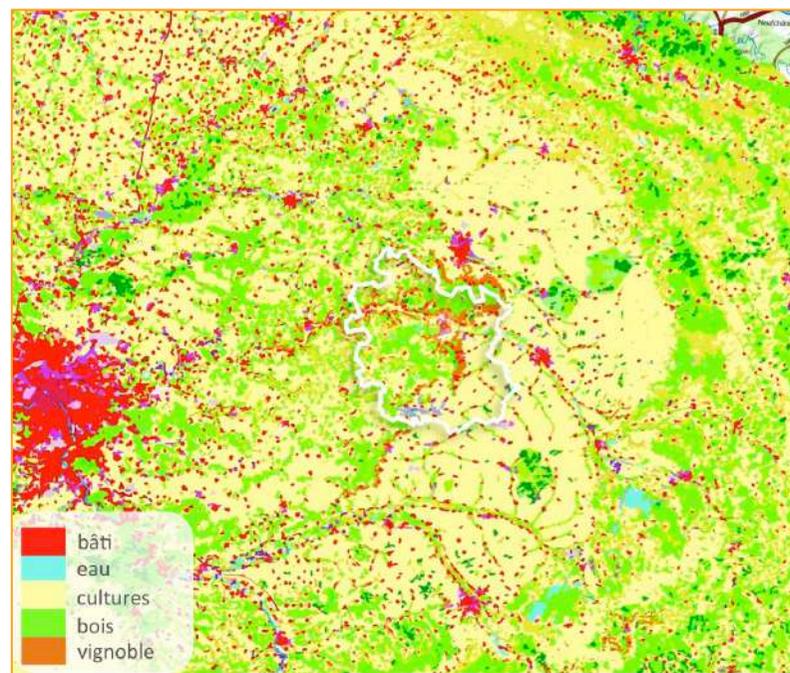
La couverture arborée et la présence de massifs boisés conséquents apparaissent également comme une spécificité paysagère du territoire du SCOT. Les massifs de la montagne de Reims et ceux de la brie champenoise ne trouvent d'équivalent que sur Sézanne et plus loin dans le massif de Ferrière en Ile-de-France ou dans la forêt d'Argonne.

La présence de l'arbre sous la forme de massifs boisés, tout comme sous la forme d'alignements, contraste avec les paysages « pelés » de la plaine champenoise à l'Est du territoire du SCOT.

Enfin, les paysages d'eau sont, sur le territoire, porteurs d'une identité et d'une spécificité intrinsèque. La Marne et sa vallée présentent ici une qualité particulière en étant associées à des prairies. Les paysages liés aux étangs et aux zones humides tels que le Marais de Saint-Gond donnent lieu à des motifs rares dans la région et fortement qualitatifs.

Les paysages présents sur le territoire et la combinaison des motifs spécifiques contribuent ainsi à la constitution d'une mosaïque paysagère exceptionnelle au regard des paysages offerts par les territoires limitrophes au SCOT.

Occupation du sol - source : Corine Land Cover



Des espaces bâtis à l'identité viticole

L'urbanisation présente sur le territoire est empreinte de l'histoire rurale et agri-viticole du territoire. Les petites unités urbaines sont nombreuses et dominantes, le « fait urbain » plus rare et limité. Cependant c'est bien la présence de la vigne et l'adaptation des constructions à ses activités qui façonnent les paysages bâtis présents sur le territoire.

Ceux-ci sont marqués par un vocabulaire architectural et urbain typique symbolisé par les Maisons de Champagne ou par une organisation des domaines viticoles en U autour d'une cour orientée vers la rue et close par un porche.

Plus globalement l'implantation du bâti et la trame qu'il dessine révèlent une spécificité locale et une adaptation de l'organisation des villages à la diversité des sites dans lesquels ils s'insèrent : coteaux viticoles, vallée, massif forestier, plaine agricole,...de ce point de vue, encore une fois, le territoire déploie une diversité qui le distingue et le différencie des espaces qui lui sont limitrophes. Ceci valorisant un caractère d'exceptionnalité.

Des morphologies urbaines en lien avec le contexte agricole et viticole



Une qualité territoriale reconnue

La qualité et la spécificité du territoire d'Épernay et sa région sont confortées par l'importance des classements et protections qui visent le patrimoine paysager, bâti ou culturel du territoire.

61 communes sont concernées par la présence d'un monument historique classé et/ou inscrit, 5 sites sont classés, 6 sites sont inscrits et 2 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) assurent la protection des sites paysagers les plus remarquables. Ce patrimoine est symbolisé par les châteaux tels celui de Montmort-Lucy ou de Boursault mais également par les maisons de champagne qui illustrent le faste et le luxe associés à l'image du champagne.

Le patrimoine naturel présente une exceptionnalité reconnue à travers 40 ZNIEFF de type 1, 5 ZNIEFF de type 2 et 7 sites Natura 2000 qui soulignent les sites d'exception identifiés sur le territoire : marais, falaises, massifs forestiers ou monts, et peu présents dans les espaces limitrophes au périmètre du SCOT.

Au-delà de protections réglementaires, l'intérêt et la valeur des sites et paysages du territoire est témoigné par la labellisation « Parc naturel régional de la Montagne de Reims » de 35 communes du territoire du SCOT et par la présentation de la candidature du site des coteaux historiques au label patrimoine mondial de l'UNESCO.

Marais de Saint-Gond



Partie 2 – La Champagne... mais encore ?

UN TERRITOIRE AUX MARGES DES METROPOLES...

Le bassin d'Epervay s'inscrit à l'Est du bassin parisien et en limite Ouest de la région Champagne-Ardenne. Cet espace pouvant apparaître comme un espace de transition est, dans les faits, peu influencé par ces deux espaces régionaux.

Peu traversé par les flux de marchandises et de personnes, le territoire semble suivre des évolutions contraires à celles des tendances régionales.

UNE IDENTITE DUALE : ENTRE BASSIN PARISIEN ET CHAMPAGNE

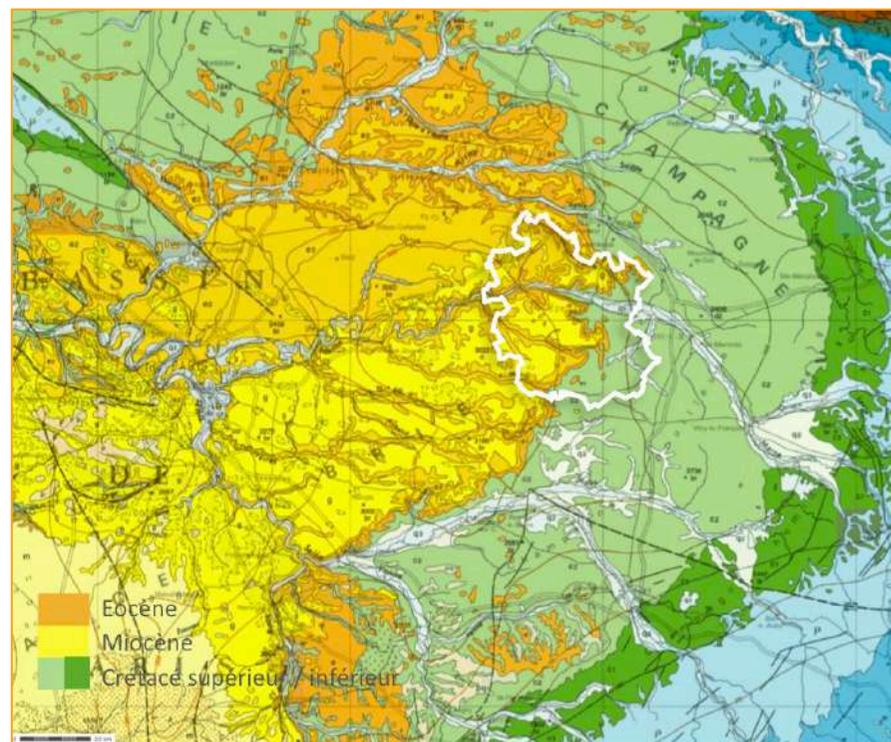
Un espace à l'articulation de deux socles géologiques

Le territoire du SCOT d'Epervay et sa région s'inscrit aux franges du bassin parisien dont le socle calcaire est le principal élément constitutif.

Précisément, il prend place à l'interface :

- des plateaux de la Brie constitués des calcaires durs de l'éocène et du miocène, dont la limite Est forme la « Côte d'Île de France »,
- et de la plaine champenoise dite « Champagne crayeuse » ou « pouilleuse » composée de calcaires du crétacé supérieur et inférieur.

Géologie - source : BRGM



Cette partition du territoire en deux formations nord-sud est complétée par une limite Est-Ouest marquée par les formations alluviales de la Marne.

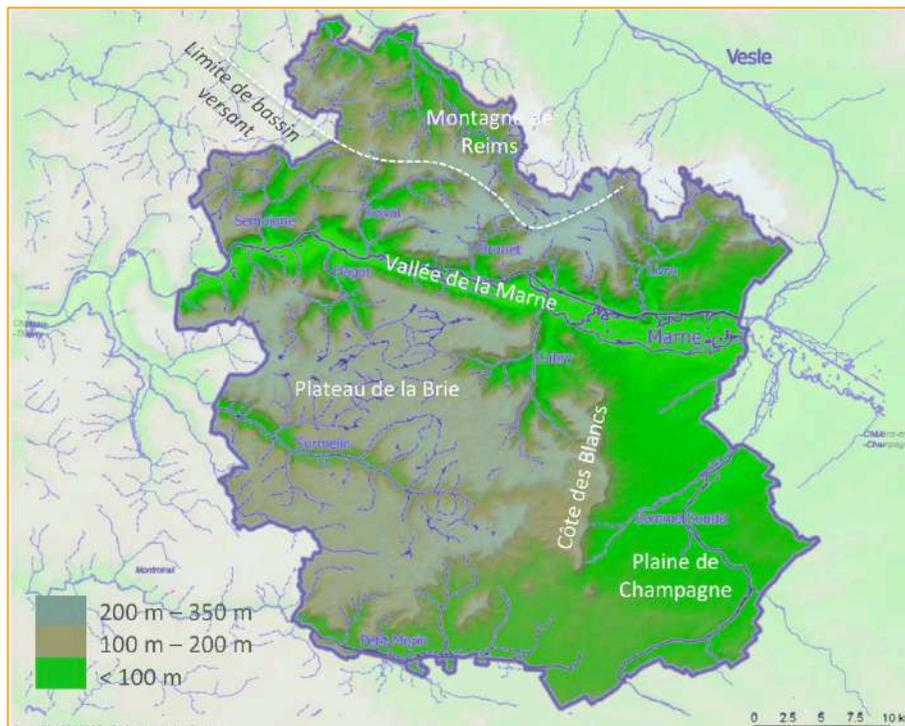
Cet axe distingue deux sous-ensembles au sein des plateaux de la Brie :

- au Nord, des formations anciennes de l'Eocène,
- au Sud, des formations plus récentes du Miocène.

Le territoire du SCOT apparaît comme une association de formations intrinsèquement liées au bassin parisien, mais présentant des formations attachées à la champagne qui l'inscrivent à l'interface de deux grands ensembles géologiques.

Une topographie contrastée et une hydrographie qui appelle une gestion partagée de la ressource en eau

Topographie et hydrographie - source : IGN



A l'image de la structure géologique, la topographie du territoire laisse apparaître des structures contrastées.

Deux éléments organisent l'espace du territoire du SCOT :

- La Côte d'Île de France représentée par la Côte des Blancs et la Montagne de Reims. Elle distingue : à l'Ouest les Plateaux de la Brie qui culminent à une altitude de 275 mètres au nord d'Épernay ; et à l'Est, la Plaine de Champagne s'étalant sur des altitudes voisines de 150 mètres. La côte des Blancs est associée à des buttes témoins : le Mont-Aimé (237 m) et le site de Toulon-la-Montagne (220 m).
- La vallée de la Marne qui scinde les plateaux de la Brie entre la Montagne de Reims au Nord et les Plateaux de la Brie au Sud.

Le réseau hydrographique est structuré par la Marne qui draine un réseau de rivières et ruisseaux (la Livre, le Brunet, le Bleval, la Semoigne, le Flagot et le Cubry, la Somme Soude, le Petit Morin et le Surrmelin) irriguant la quasi totalité du territoire (les 4/5^{ème} Sud). Ce réseau est complété, au niveau des têtes de bassin du Flagot et du Surrmelin par de nombreux étangs disséminés sur le plateau de la Brie.

La partie Nord du territoire (le 1/5^{ème} restant) n'appartient pas au bassin versant de la Marne. Ces plateaux du Châtillonnais et du Tardenois sont drainés par l'Ardre qui est un affluent de la Vesle puis de l'Aisne.

Le territoire du SCOT se trouve alors partagé en deux entités hydrogéographiques associées à des échelles de projet et de gestion de la ressource (SAGE des Deux Morin et SAGE Aisne Vesle Suipe).

Le partage du territoire entre deux bassins versants et deux SAGE n'empêche une coordination et une mobilisation efficace de l'action territoriale en faveur d'un objectif prioritaire qu'est la reconquête de la qualité de la ressource en eau. Ainsi, en partant de situations de la qualité chimique ou écologique plutôt médiocres voire mauvaises des masses d'eau superficielle on constate depuis 2005 une tendance à l'amélioration de la situation.

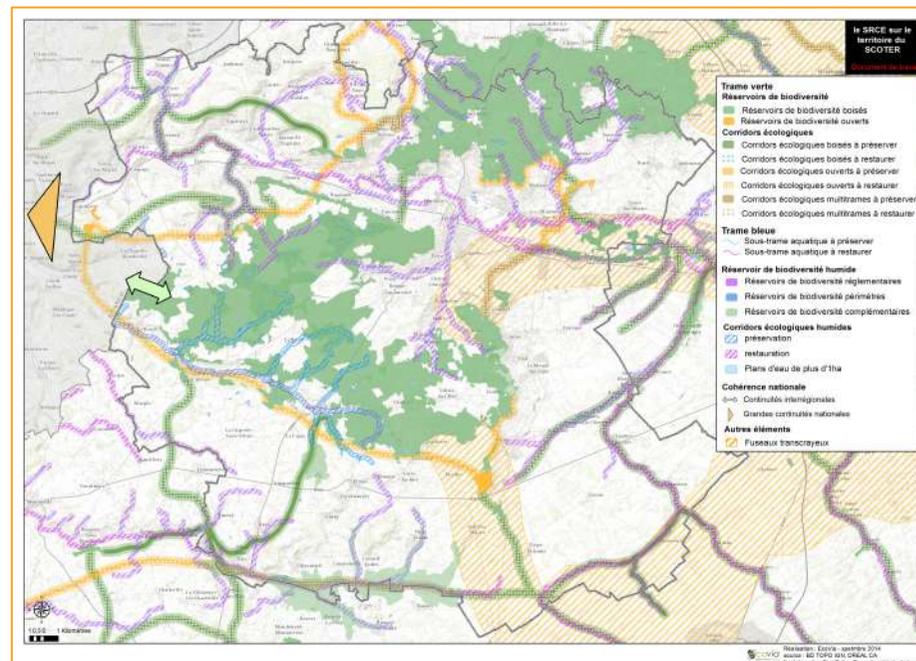
Ces évolutions positives sont également amenées à être s'observer vis à vis des masses d'eau souterraines plus inertes. Pour lesquelles les efforts de protection devraient permettre une atteinte du bon état pour 2021 ou 2027.

Une continuité des grands ensembles biogéographiques franciliens

Le patrimoine biologique du territoire s'appuie sur des grands ensembles structurants :

- la vallée de la Marne et la vallée de l'Ardre qui renferment, des milieux aquatiques liés directement aux cours d'eau, des milieux naturels humides tels que les marais, les forêts alluviales ou des prairies humides qui offre un cortège d'habitats diversifiés propice à l'accueil d'une flore et d'une faune et surtout d'une avifaune spécifique
- la vallée de la Marne amont à Epernay et la vallée de l'Ardre et ses affluents sont inventoriées au titre des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF II) ; marais de Saint-Gond (ZNIEFF I et Natura 2000) ;
- les massifs forestiers : la Montagne de Reims et les massifs entre Epernay –Vertus et Montpmort-Lucy (ainsi que les étangs) dominés par des essences de feuillus et qui constituent des habitats intéressants pour les mammifères mais également pour les amphibiens particulièrement présents aux abords des étangs.

Trames verte et bleue



Ces grands espaces naturels emblématiques entretiennent une proximité avec des milieux présents dans l'Aisne et la Seine-et-Marne : les Forêts de l'Omois situées entre Château-Thierry et Dormans, la vallée de la Marne qui s'écoule vers l'Ouest et la vallée du Petit Morin qui quitte le territoire pour se diriger vers la Seine-et-Marne.

A l'Est du territoire du SCOT, la plaine céréalière champenoise ne laisse apparaître que des pelouses sèches présentes sur les camps militaires et sans équivalence sur le territoire du SCOT.

La caractérisation des espaces naturels et des milieux biologiques du territoire met en avant les connexions préférentielle avec les milieux situés à l'Ouest du territoire et marque des potentielles relations écologiques avec les espaces du bassin parisien.

Des paysages à la rencontre des deux entités : Champagne et Bassin Parisien

Les paysages du territoire s'appuient sur la structure topographique et laissent apparaître des ensembles caractéristiques qui confèrent au territoire une identité spécifique à l'articulation de la Brie et de la Champagne.

On distingue d'une part les ensembles saillants et intrinsèques au territoire :

- la Cuesta d'Ile-de-France occupée par la vigne et bordée sur les hauteurs par une frange boisée ;
- et la Marne viticole structurée par la vallée aux coteaux viticoles.

Les paysages de plateaux s'étalent à l'Ouest du territoire marquent son accroche avec le bassin parisien :

- la Brie Forestière caractérisée par des plateaux ou les cultures céréalières sont cernées de forêts de feuillus ponctuées d'étangs ;
- la Brie Champenoise organisée autour du Petit Morin et montrant un paysage à tendance bocagère ;
- les Marais de Saint-Gond, vaste tourbière qui s'insère dans la vallée du Petit Morin et présente un paysage unique dominé par une végétation herbacée typique des zones humides ;
- la Montagne de Reims marquée par son couvert forestier dense mais ouvert par des clairières habitées ;
- le Tardenois qui offre un plateau ondulé et traversé par la vallée de l'Ardre laissant apparaître un paysage ouvert de culture mais également de vallées viticoles.

Les paysages de plaine à l'Est du territoire inscrivent le territoire en continuité de la plaine champenoise. La Champagne crayeuse est marquée par une plaine ouverte céréalière offrant des larges perspectives.

La lecture des spécificités paysagères du territoire souligne la multiplicité des facettes qu'il présente, issues de la rencontre de deux grands espaces géographiques et paysagers : le Bassin parisien et la Champagne.

Coteaux viticoles de la cuesta d'Ile de France



Paysages bocagers et pacagés de la Brie



Plaine ouverte et céréalière de la région de Vertus



UNE INTEGRATION LIMITEE DANS LES FLUX ET LES TENDANCES REGIONALES

A l'écart des grandes infrastructures de transport, le territoire reste peu impacté par les dynamiques régionales que ce soit sur le plan des trafics véhicules que de la mobilité résidentielle.

Les interactions avec les pôles voisins s'expriment au regard des migrations résidentielles, des déplacements domicile-travail, de l'offre commerciale ou de la desserte en transports en communs, mais restent faibles et impactent peu les tendances à l'œuvre sur le territoire.

Une proximité de flux nationaux et internationaux qui demeurent périphériques au territoire

En matière de desserte par les grandes infrastructures de transports terrestres, le territoire du SCOT est bordé par des infrastructures nationales et internationales dont l'accès est indirect et périphérique au territoire :

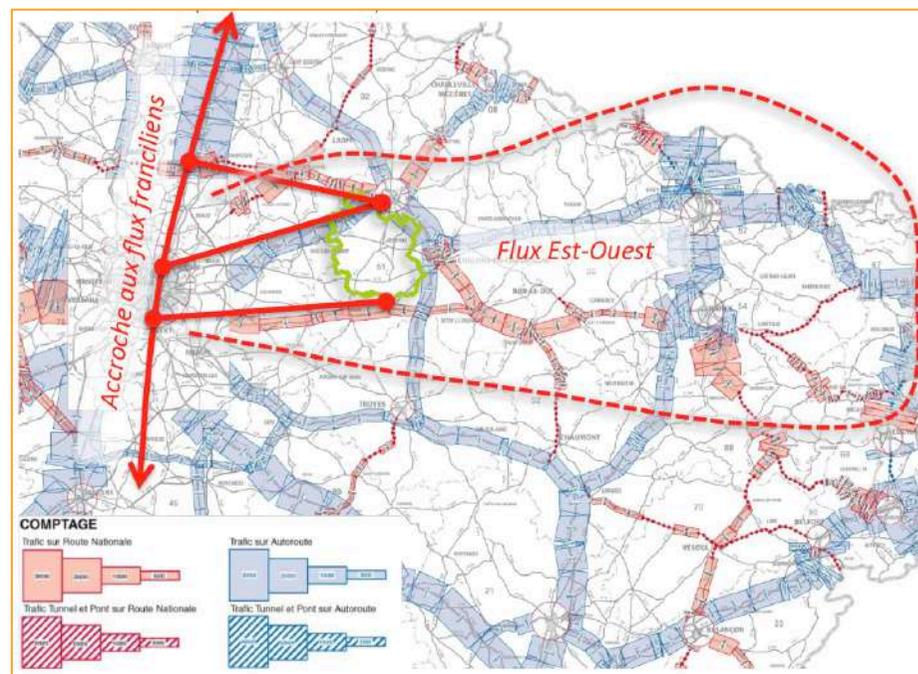
- Vis à vis de l'Autoroute A 4 Paris-Strasbourg : le territoire dispose d'un accès situé dans le Châtillonnais, il s'agit là du seul échangeur présent sur le territoire, deux autres accès sont localisés à sa périphérie : à Champfleury, au Sud de Reims, et à La Veuve, au Nord de Châlons-en-Champagne.
- Le territoire est également bordé à ses franges Est par l'Autoroute A 26 qui permet de relier Amiens-Reims-Troyes mais dont les deux échangeurs sont externes au territoire à l'Ouest de l'agglomération chalonnaise.
- Enfin, la RN 4 (axe Paris-Strasbourg) longe le territoire dans sa limite Sud sans l'irriguer directement.

L'organisation de cette trame viaire structurante nourrit une proximité du territoire avec des infrastructures de portée nationale et internationale mais dont les flux traversent et concernent peu le territoire :

- l'accroche aux flux franciliens (dominés par des dynamiques Nord-Sud) reste indirecte et liée à l'accès par l'A4, la RN 4 et la RD 933 ;

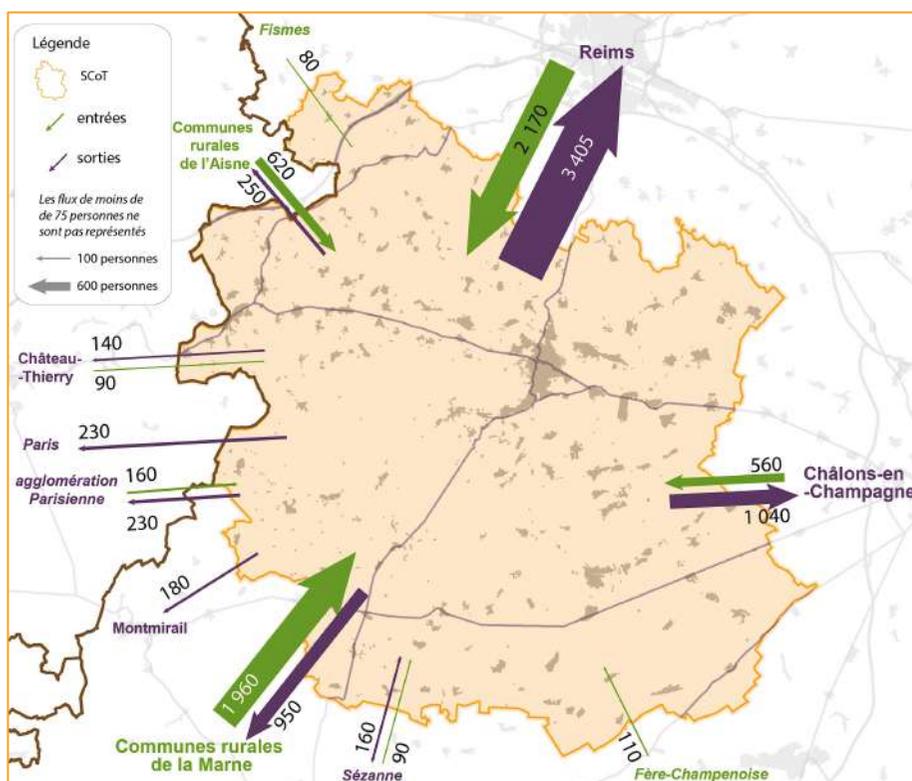
- l'influence des flux Est-Ouest (échanges Ile-de-France / sillon lorrain – bassin rhénan) sont plus diffus et toujours périphériques à l'espace du SCOT.

Trafics sur les routes nationales et autoroutes – source : SETRA, 2010



Sur le plan des déplacements domicile-travail, le territoire reste peu concerné par les flux entrants/sortants. Avec près de 82% d'actifs résidant sur le territoire et y travaillant, et seulement 17% des emplois locaux occupés par des actifs résidant à l'extérieur, les migrations pendulaires restent surtout le fait de flux internes et interpellent peu la place du territoire dans son environnement régional.

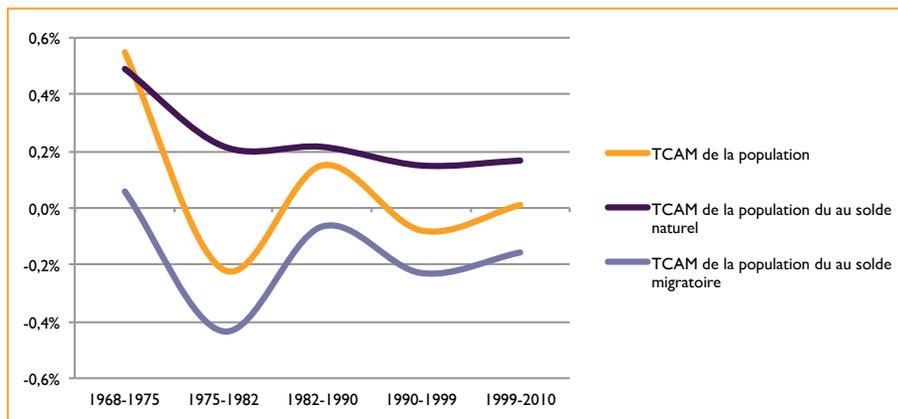
Flux domicile-travail en 2010 – source : INSEE



Une croissance démographique modeste et inverse à la tendance régionale

En gagnant environ 100 habitants entre 1999 et 2011, la croissance démographique du territoire du SCOT d'Épernay et sa région est faible (+0,11% sur la période). Il faut noter, qu'elle se distingue nettement des tendances départementale (+0,02% sur la période) et régionale (-0,47% sur la période).

Taux de croissance annuel moyen (TCAM) de la population du SCOT Source : INSEE, RGP, 2013



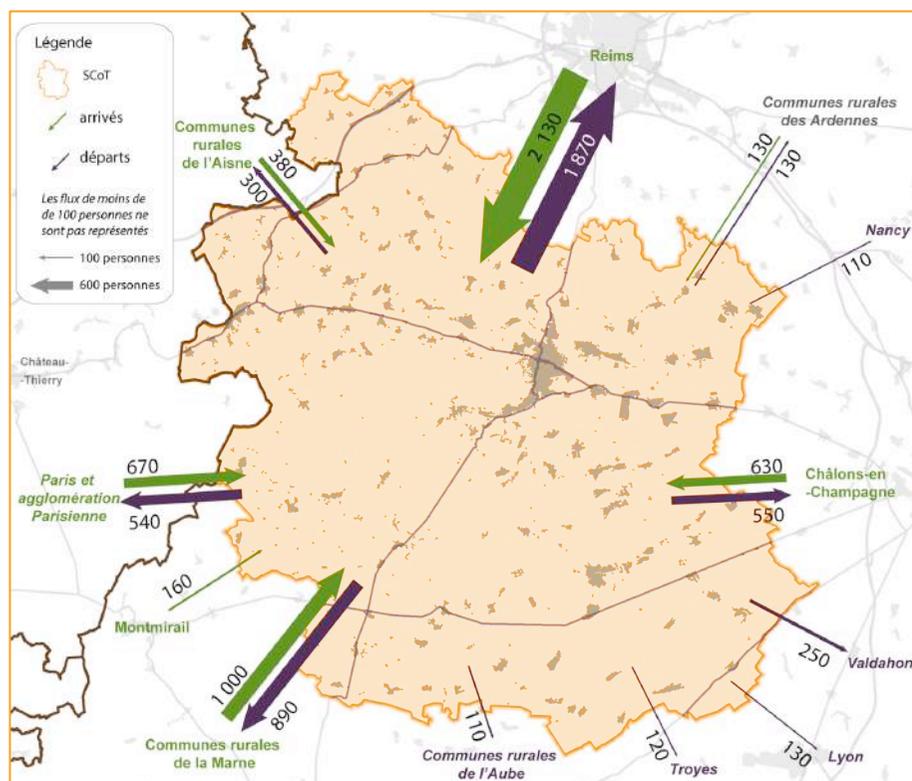
Malgré le vieillissement tendanciel de la population le solde naturel positif permet tout de même un gain de population. Cependant la tendance démographique est surtout le fait du solde migratoire dont l'évolution impacte directement le solde démographique total.

La faible insertion dans les tendances régionales s'exprime également à travers les flux migratoires résidentiels :

- leur impact est faible dans les tendances démographiques,
- la majeure partie des flux sont diffus même si les échanges avec Reims sont les plus importants, mais ne permettent pas d'influer sur la tendance suivie par le territoire du SCOT.

Des pôles commerciaux périphériques à l'offre structurante et attractive pour le territoire

Flux résidentiels en 2008 – source : INSEE



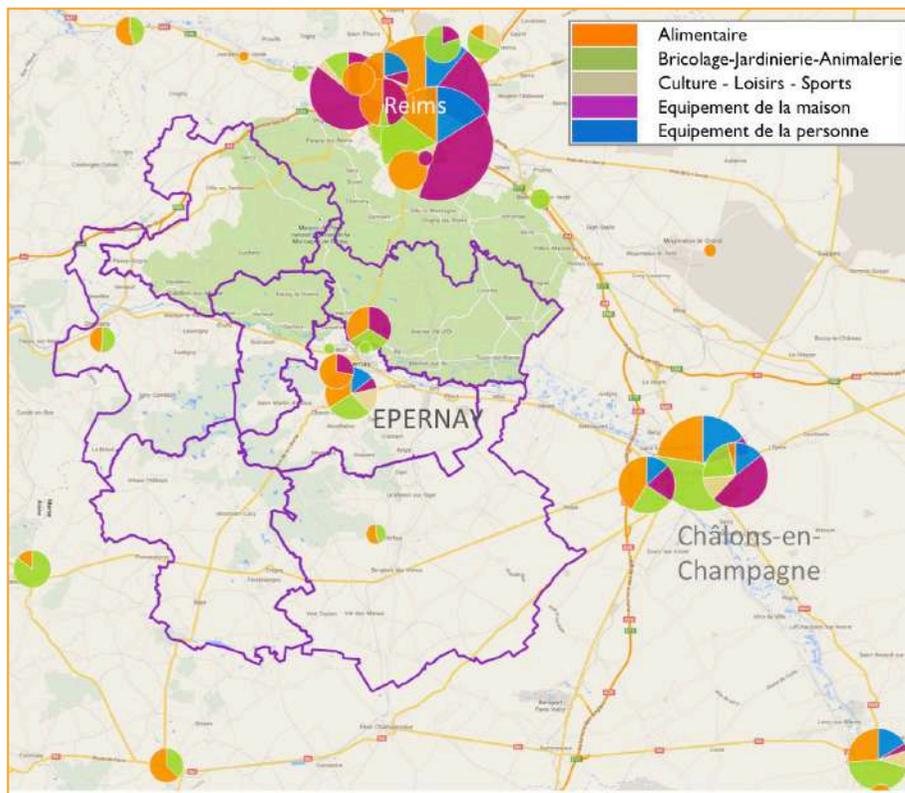
Si le commerce de proximité est bien réparti sur le territoire avec une densité commerciale par commune élevée, elle reste dominée par les grands pôles périphériques au territoire.

Le territoire du SCOT cumule 68 250 m² de surfaces de vente dont 64 550 sur le pôle sparnacien. Tandis que le pôle rémois propose une offre près de sept fois supérieure avec 436 500 m² de surfaces de vente, et le pôle chalonnais 155 000 m² de surfaces de vente.

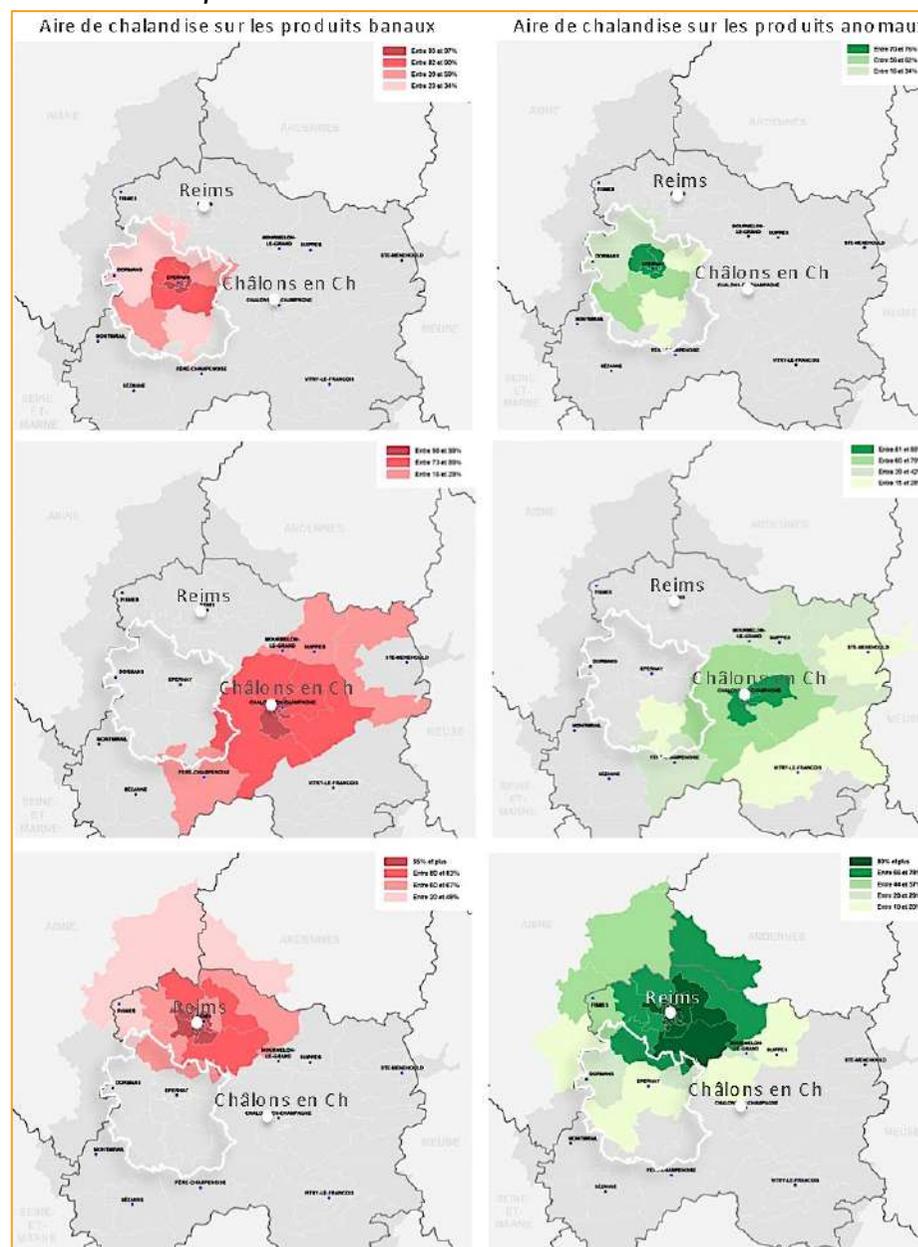
Plus importante, l'offre proposée par ces pôles urbains est également complémentaire à celle du territoire du SCOT sur les secteurs de l'équipement de la maison et de la personne. C'est donc naturellement vers ces pôles urbains que s'orientent les habitudes de consommation des habitants du territoire du SCOT mais ceci essentiellement pour les biens de consommation exceptionnels.

L'étude des aires de chalandise des trois pôles marnais montre en effet une faible pénétration des influences rémoise et chalonnaise sur le territoire du SCOT pour les produits banals, confortant alors une certaine autonomie du territoire quant à l'approvisionnement quotidien des ménages.

Localisation des grandes surfaces commerciales – source : inventaire commercial de la Marne, CDAE



Aires de chalandise des pôles agglomérés – source : Étude des flux d'achat dans le département de la Marne – CCI-AID observatoire - 2011



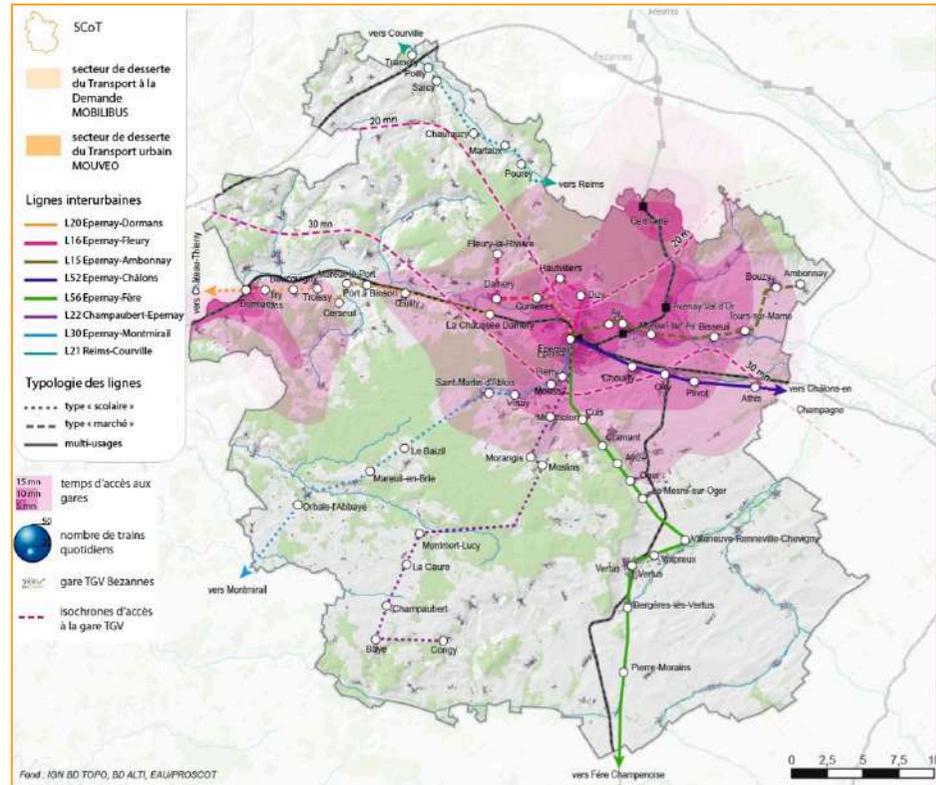
Une organisation de l'offre en transports collectifs qui facilite l'accès aux pôles urbains champenois, mais impacte peu les mobilités locales

L'offre en transports collectifs s'organise autour de deux axes ferrés (Epernay / Reims et Paris / Châlons-en-Champagne) et d'un réseau de liaisons interurbaines de bus.

- Quatre gares, sur les cinq que compte le territoire, sont situées sur l'axe Epernay-Reims. Cette ligne offre un bon niveau de desserte (une dizaine d'aller-retour quotidien sur l'ensemble de la journée) et bénéficie d'une bonne fréquentation même si l'automobile reste le moyen de transport dominant dans les modes de déplacement sur cet axe.
- La ligne Paris / Châlons-en-Champagne ne dispose que d'une gare (à Dormans) en plus de celle d'Epernay. En direction de Paris, la ligne est desservie quotidiennement par une dizaine de train, cependant la desserte des pôles de l'Est francilien est indirecte et nécessite des changements à Château-Thierry. L'accès à l'agglomération francilienne est par ailleurs difficilement envisageable via l'offre TGV étant donné que les communes du territoire sont globalement situées à plus de 20 minutes de la gare de Bezannes, ce qui réduit l'intérêt de cette liaison pour le territoire.
- Vers Châlons-en-Champagne l'offre train est complétée par une ligne de bus régulière qui constitue, avec celle reliant Epernay à Fère Champenoise, l'offre bus la plus pertinente sur le territoire face à l'utilisation de la voiture. Sur l'axe Epernay / Châlons-en-Champagne, le train constitue l'offre la plus rapide mais limitée à des trajets sans arrêt alors que le bus assure une desserte plus fine des communes de territoire.

Au final, l'offre de mobilités se concentre principalement sur le quart nord-est du territoire du SCOT en faveur d'une accroche du territoire avec les pôles champenois et laisse à l'écart les parties Sud et Ouest. Cette partie du territoire est celle qui accueille les foyers de population les plus importants, mais la faible attractivité des services de transport ne leur permet d'avoir un véritable effet sur les déplacements, l'organisation des acteurs et les modes de vie des habitants.

Organisation des mobilités collectives – sources : SNCF, Conseil général de la Marne



Partie 3 – Un territoire en position de pétiller ?

DES RISQUES, MAIS AUSSI DES OPPORTUNITES ET UNE CAPACITE D'OUVERTURE ET DE DEVELOPPEMENT...

Pour exposer les enjeux, limites et points d'appui à un renouveau du territoire d'Epernay et sa région, il a semblé pertinent de s'écarter des « objets » de l'aménagement (économie, transport, logement, environnement,...) largement traités par ailleurs, pour aborder la question au travers de sept enjeux transversaux qui mettent en lumière les capacités de développement du territoire.

LES MODES DE DEVELOPPEMENT

Au cours de la dernière décennie, le rythme de développement du territoire du SCOT reste relativement modéré.

Il est marqué par :

- un gain de 828 emplois ce qui représente une progression de +2,1% entre 1999 et 2010, niveau de progression inférieur aux tendances départementale (+6,6%) et régionale (+3,7%) ;
- et un gain de 105 habitants, soit une hausse de +0,12% contre +0,02% à l'échelle du département et une perte de population à l'échelle de la région.

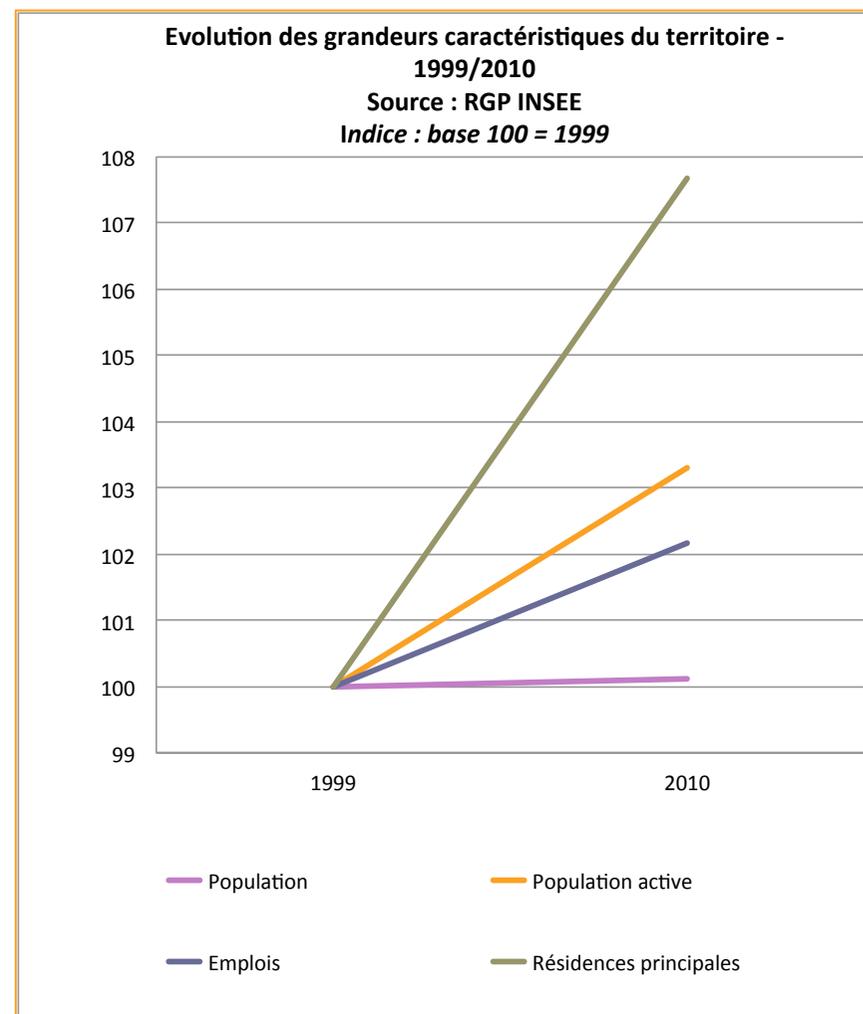
Dans une analyse du mode de développement, ces deux indicateurs nous permettent de retenir, que le territoire du SCOT d'Epernay et sa région s'appuie :

- sur un modèle de développement qui lui est spécifique et plutôt peu soumis aux influences démographiques et économiques du contexte régional dans lequel il s'inscrit ;
- sur un modèle de développement dominé par les fonctions productives qui constituent le moteur du mode de développement du territoire et s'illustrent par une croissance de l'emploi et de la population active bien supérieure à celle de la population résidente.

Il apparaît ainsi, que l'attractivité résidentielle du territoire reste faible malgré une présence de l'emploi et une croissance des résidences principales dont l'évolution vise à répondre avant tout aux besoins liés au desserrement des ménages et au vieillissement de la population.

La faiblesse de la croissance démographique s'est, de surcroît, accompagnée d'une mutation interne en faveur d'un niveau de croissance des actifs qui a été supérieur au niveau de croissance de l'emploi. Ce qui s'est finalement traduit par une baisse de l'indice de concentration de l'emploi.

On assiste donc ici à des signes de tension vis à vis du modèle de développement. Celui-ci expose le territoire à un risque de calage qui pourrait résulter d'une insuffisante disponibilité des actifs pour accompagner le développement des activités locales. La faiblesse du niveau de création d'emploi sur le territoire constitue également un indice interrogeant la capacité de son économie à disposer de marges de progression. En étant surtout orientée autour de la valorisation de ses productions primaires et en s'appuyant sur une filière organisée, structurée et optimisée celle-ci a peut-être atteint un niveau de maturité, et peine aujourd'hui à dégager des perspectives limitées par des contingents spatiaux (périmètre AOC).



Ainsi il convient de prendre en compte le développement continu de l'économie présente, qui demeure jusque là à un niveau inférieur à celui observé aux échelles macro-territoriales. Cette progression permet d'envisager une évolution du système économique par une diversification des ressources. Une offre de services à la personne plus attractive, orientée notamment autour de la « silver economy » participerait à une amélioration de la qualité de vie et à l'attractivité résidentielle (elle-même alimentant ces activités).

Les activités touristiques, marquées par l'augmentation des capacités d'accueil notamment dans l'hébergement diffus, offrent des perspectives intéressantes pour le territoire. Ce potentiel pourra être amplifié par les activités de l'oenotourisme dans la lignée de l'ouverture prochaine de l'hôtel spa « Sources Caudalie » à Mutigny.

La production d'énergie non carbonée connaît un intérêt grandissant. Le territoire recense un parc de près de 40 aérogénérateurs sur son territoire et dispose encore d'un potentiel de développement. Cependant les capacités de croissance les plus fortes de ce secteur résident dans les nouvelles ressources à exploiter telles que l'aérothermie et le bois-énergie. Le développement de ces ressources est soutenu par le Plan de développement des énergies renouvelables du Pays d'Epervain qui prévoit de multiplier par 2,5 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2020.

LA GESTION DE L'ESPACE

Le rapport à l'espace est particulièrement fort dans le modèle de développement du territoire. La ressource spatiale est nécessaire à la production des ressources primaires qui alimentent les filières essentielles de production de la richesse du territoire. L'espace prend donc, sur le territoire du SCOT, une dimension particulière et recouvre un niveau d'enjeu particulièrement fort.

Ce sont principalement les espaces agricoles qui font l'objet des enjeux les plus importants. Ils subissent une pression de la part des espaces urbanisés qui reste cependant relativement maîtrisée. Entre 1990 et 2006, les espaces artificialisés ont progressé de 18 ha/an (soit 1 300 m²/an et par commune).

De fait, cette ressource, notamment dans la vallée de la Marne, présente une certaine stabilité en conséquence des protections et affectations pré définies dont elle fait l'objet : vignoble AOC, espaces naturels reconnus, risques inondations,... La protection et le devenir de ces espaces semble alors connu et peu concerné par l'urbanisation, d'autant que les communes expriment dans les documents d'urbanisme communaux (PLU) la nécessité de conserver ces espaces à l'origine de leur économie et de leurs activités.

Tendanciellement, la disponibilité foncière s'amenuise alors que les besoins liés à une offre résidentielle et économique nouvelle sont croissants. Les enjeux de gestion s'orientent alors en faveur d'une meilleure optimisation des

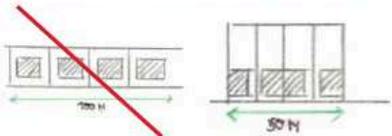
espaces urbanisés afin de dégager des marges de manœuvre permettant l'accroissement des capacités d'accueil des espaces urbains.

Extrait de « L'urbanisme durable en Montagne de Reims » - PNR Montagne de Reims

POUR UN URBANISME DURABLE, réfléchissons autrement

DENSITE des villages

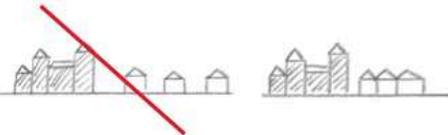
- Réinvestir les tissus existants (logements vacants, dents creuses)
- Favoriser la mitoyenneté
- Eviter des surfaces constructibles trop importantes



La mitoyenneté favorise la réduction des coûts de voirie

CADRE BATI harmonieux

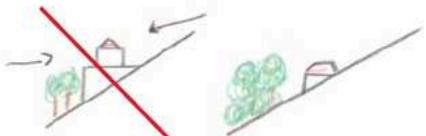
- Préserver la forme initiale du village
- S'éloigner du village pour comprendre et observer sa configuration
- Eviter l'urbanisme au « coup par coup » ; penser à des projets d'ensemble



Toute nouvelle extension nécessite une observation fine de la composition urbaine existante

ADAPTATION à la topographie

- Identifier les futurs terrains constructibles en considérant leur impact sur le grand paysage
- S'adapter à la pente d'un terrain



La végétation, les vues depuis et sur la nouvelle construction, sont des éléments à prendre en compte

Si ces questions sont particulièrement prégnantes dans les secteurs viticoles du territoire du SCOT, les franges du territoire, où la tension foncière est moindre, sont confrontées à des enjeux de valorisation qualitative de leurs espaces. C'est en effet, sur ces parties du territoire que les risques de déqualification liés à une disponibilité foncière et une moindre exigence des aménagements se font ressentir.

Les objectifs de meilleure utilisation de l'espace impulsé par le précédent SCOT ont permis de réaliser une part croissante de la production résidentielle à l'intérieur des tissus en faveur d'une meilleure optimisation. Dans la continuité de la démarche « Urbanisme durable » conduite par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ou de la reconversion des Casernes Rolland et Marguerite à Epernay soutenue par le précédent SCOT, le renouvellement urbain apparaît comme une tendance à l'œuvre.

Dans cette perspective les gisements que représentent les ateliers SNCF d'Epernay ou les « sorties d'exploitation » des villages apparaissent comme des opportunités pour une nouvelle production urbaine et une revalorisation qualitative des espaces bâtis.

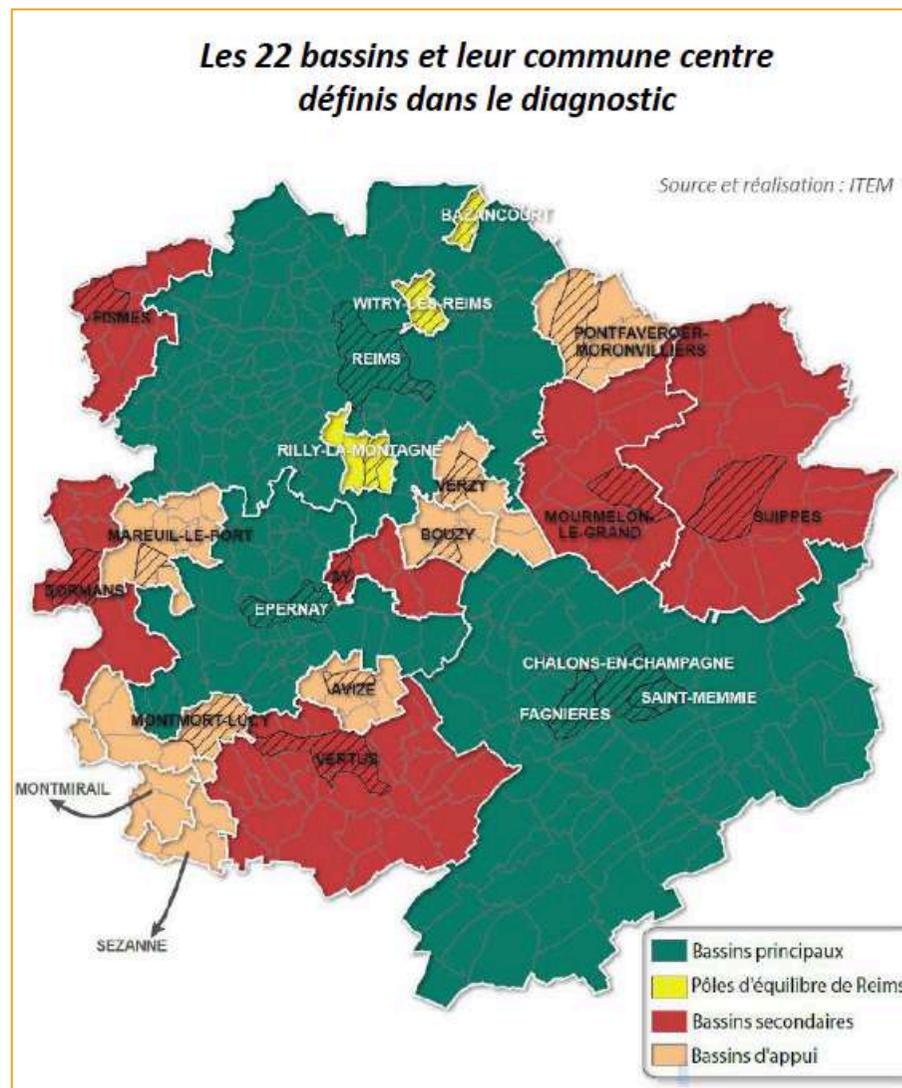
L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

Au-delà du pôle sparnacien, les emplois, les habitants et les équipements se répartissent au sein d'un réseau de bourgs structuré en « T » autour de la vallée de la Marne et de la Côte des Blancs. La présence sur l'ensemble du territoire de foyers de population associés à une trame de services et d'équipements contribue à la consolidation d'un « bassin de vie » favorable à la proximité des fonctions territoriales et à l'animation de l'ensemble du territoire.

Pour autant, malgré les intentions du précédent SCOT l'affaiblissement de cette armature structurante est en cours. Le poids des communes les plus importantes (de premier rang de l'armature urbaine) est affaibli à l'inverse des communes « pôles relais » ou « rurales » qui ont accueilli le développement de l'emploi et des résidences principales. Face à cette « dilution » des fonctions essentielles du territoire, le projet de SCOT devra envisager les conditions de son équilibre territorial qui reposent tant sur la place de la dorsale « T » que sur la place et les liens qui l'articule aux espaces ruraux du territoire.

Cette question est donc fortement liée à celle des infrastructures de communication qui au-delà d'une amélioration des connexions viaries, d'une intermodalité facilitée et du renforcement d'une trame de liaisons douces, concerne le déploiement du réseau numérique. La desserte efficace et priorisée des différents espaces du territoire du SCOT constituera, pour les espaces ruraux, une opportunité pour le maintien de leur niveau de service voire du développement d'initiatives et d'activités locales, socle pour un équilibre territorial reconnu.

L'ECONOMIE DES FLUX



Extrait de « Etude de préconisation en faveur d'une mobilité durable sur les bassins rémois, sparnacien et châlonnais »

La question de l'insertion dans l'économie des flux interpelle le territoire sous deux angles.

D'une part à une échelle locale pour laquelle le diagnostic a évoqué une armature territoriale plutôt bien reliée aux pôles régionaux de Reims et de Châlons-en-Champagne par le biais de réseaux d'infrastructures et de services de transports relativement efficaces mais concentrés dans les parties nord-est du territoire du SCOT.

Cette situation pose alors deux enjeux pour l'avenir du territoire :

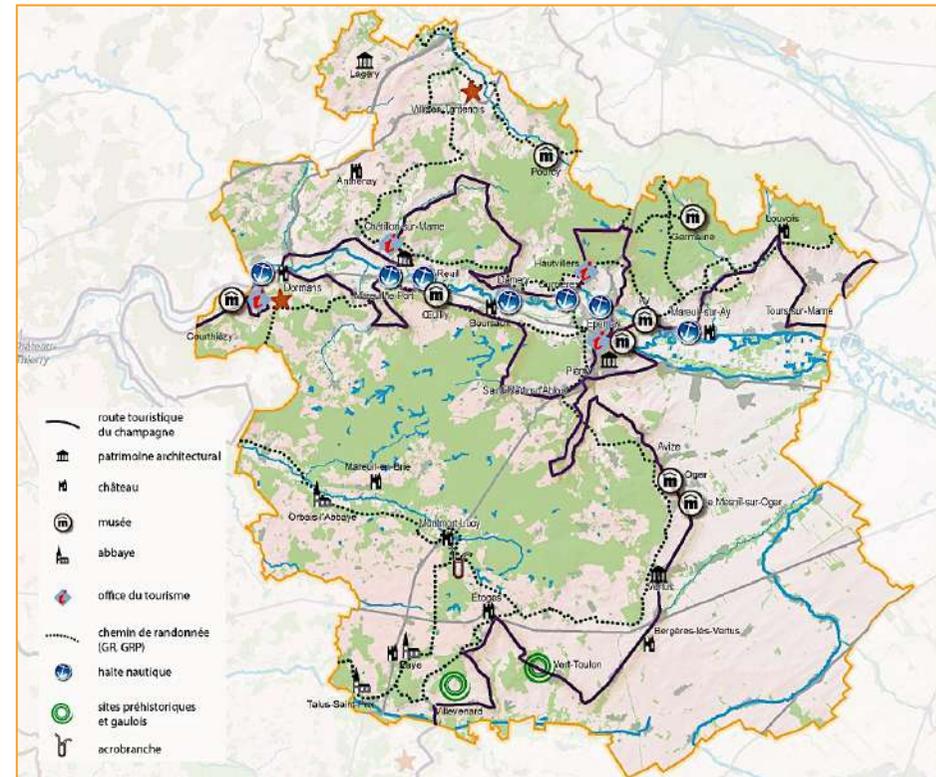
- sa capacité à maintenir ce niveau de desserte alors que le poids du pôle sparnacien ne lui permet pas de s'imposer dans des relations équilibrées vis à vis des grands pôles urbains et qu'il risque d'être insuffisant pour conforter le niveau de service actuel dans un contexte de rationalisation des services publics et de diminution des coûts ;
- sa capacité à maintenir un niveau de service satisfaisant et une irrigation de l'ensemble des communes du territoire qui pourrait nécessiter la mise en place de nouvelles solutions intégrant une réorganisation autour d'espaces de vie cohérents et prenant en compte les usages liés aux pratiques collaboratives et sociales.

D'autre part, il s'agit de considérer l'insertion du territoire dans les flux nationaux et internationaux. Sur ce point, la lecture diagnostique a mis en avant une faiblesse s'exprimant tant dans l'absence, sur le territoire, d'infrastructures de ce niveau, que de sa place dans les déplacements et échanges de personnes et de marchandises. Cette relative extériorité aux grands flux peut alors apparaître comme un des facteurs explicatifs d'un modèle économique principalement orienté sur la filière du champagne et qui peine à créer de la richesse et de l'emploi au delà des activités directement liées à aux ressources primaires.

Si la création ou le développement de nouvelles infrastructures ne semblent pas être envisageables dans un contexte de contraction budgétaire et sur un territoire fortement contraint sur le plan spatial, l'investissement en faveur d'un déploiement numérique apparaît alors comme une alternative ouvrant de nouvelles opportunités.

LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Les points d'appui touristique et patrimoniaux



L'image diffusée par le territoire est portée par celle du champagne qui jouit d'une connotation qualitative exceptionnelle. L'image du champagne impacte directement l'appréciation de la qualité du cadre de vie parce qu'elle est associée à des paysages de vignoble qui eux sont, dans les représentations collectives, fortement qualitatifs et attractifs. Le territoire bénéficie donc, depuis l'extérieur, d'un cadre de vie qualitatif.

Cependant, si le cadre de vie s'entend au regard des « aménités » qu'offre le territoire dans ses aspects ruraux (proximité et disponibilité des ressources naturelles et des paysages) il concerne également les aspects urbains

(proximité et disponibilité des équipements et services et qualité du patrimoine bâti).

Du point de vue des équipements et des services à la population, le territoire du SCOT a réussi à soutenir un niveau élevé, supérieur aux territoires de référence (Marne, Champagne-Ardenne). La réalisation récente de grands équipements tels que le parc d'exposition, et le Millésium programmés par le précédent SCOT, ont permis de renforcer le rayonnement du territoire notamment sur l'évènementiel.

Si la valorisation de ce capital a permis de maintenir un niveau de population, il n'apparaît pas en mesure d'impulser une dynamique de croissance. Les enjeux pour le territoire résident donc, pour l'avenir, dans sa capacité à accroître son attractivité pour les populations et les entreprises en développant un niveau de qualité territoriale sur l'ensemble de ses espaces. Pour ce faire, il devra s'appuyer sur une nouvelle stratégie de valorisation territoriale et environnementale.

- Le développement des activités touristiques et de loisirs verts et la mise en œuvre d'une trame verte et bleue, déjà initiée par le précédent SCOT, permettra une valorisation et une meilleure accessibilité des richesses naturelles et rurales du territoire (aménagement de sites naturels, bords de la Marne, véloroute,...).
- Les actions de requalification des espaces publics (aménagements cœurs de villages) inscriront le territoire dans une dynamique de valorisation patrimoniale et de requalification des centres qui permettra de soutenir leur attractivité et de favoriser la proximité des services et équipements avec les habitants.
- Les investissements engagés en faveur de la gestion et du traitement des eaux usées urbaines (renouvellement des réseaux, modernisation des stations d'épuration,...) agira en faveur d'une meilleure disponibilité, d'un meilleur respect des ressources naturelles et d'une meilleure qualité territoriale qui produira ses effets sur la qualité du cadre de vie.

LA PREVENTION DES RISQUES

La notion de risques, pour un territoire comme celui d'Eprenay et sa région, va au-delà de celle qui est habituellement entendue pour les risques technologiques et les risques naturels.

Sur ces points, la question des inondations et celle des mouvements de terrain (glissements,...), en étant surtout présents dans les secteurs de vallée, renforcent le niveau de pression et réduisent les marges d'évolution et les capacités d'utilisation des espaces de vallées déjà fortement contraints. Ces risques sont aujourd'hui traités par différents documents de gestion et de prévention existants ou en cours de finalisation.

Plus ponctuellement, les risques technologiques liés à la présence de grandes unités de production industrielles ou de silos sont identifiés autour d'Eprenay, de Dormans et de Val-des-Marais et assortis de documents de prévention qui, là aussi, feront partie des considérants du projet d'aménagement du territoire pour limiter ces risques et en minimiser les effets potentiels sur les populations.

Mais d'autres risques ne doivent pas être sous-évalués, en particuliers les risques territoriaux intimement liés au modèle de développement.

Sur le territoire du SCOT d'Eprenay et sa région ce risque s'exprime par un éventuel « décrochage » du territoire par rapport à une trajectoire où le niveau de croissance s'appuie sur une attractivité faible et des activités économiques aux capacités de progression réduites.

Ce niveau de risque appelle alors une exigence de coordination des interventions locales autour de grands projets d'aménagement et d'équipements tant dans les domaines du développement économique, touristique ou résidentiel, capables de canaliser les efforts et de consolider l'image d'un territoire dynamique et attractif.

LA LIBERTE DE CHOIX

Ce concept recouvre, comme conséquence aux enjeux transversaux précédents, ce qui fournit, dans un bassin de vie, une capacité d'évolution aux habitants et aux entreprises : accès à l'emploi, au logement, aux services,...

Sur ce point, les caractéristiques et le parcours du territoire d'Epervain et sa région témoignent d'une liberté de choix plutôt restreinte. En effet, pour être réelle la liberté de choix offerte aux habitants et aux entreprises s'exprime par une diversité des situations et des possibilités de modes de vie.

Notre territoire est marqué par une spécialisation très forte des emplois, une diversité résidentielle restreinte et offre en mobilité faible et très inégale sur le territoire. Ces dispositions constituent des contraintes limitant la liberté de choix des habitants et des acteurs.

En outre, les perspectives de surenchérissement des coûts énergétiques risquent de conduire à une diminution des possibilités de déplacement individuel et donc, d'atteindre encore les possibilités d'accès aux diversités professionnelles et/ou résidentielles.

C'est donc bien sur la valorisation de la diversité territoriale qu'il s'agira de jouer pour l'avenir, à travers la recherche de nouvelles ressources économiques, à travers la valorisation des différents espaces du territoire, à travers une nouvelle offre résidentielle élargie et ceci notamment en s'appuyant sur les nouveaux espaces de requalification et de revalorisation du foncier urbain existant.

La réussite de ces développements à venir résidera sans doute dans une cohérence à l'échelle de tout le territoire tant sur le plan de la complémentarité fonctionnelle que sur celui de la qualité territoriale.

L'identité paysagère et territoriale, la solidité des ressources économiques primaires et la proximité de flux nationaux et européens dynamiques donnent, malgré le choc conjoncturel de la crise de 2008 et un contexte régional difficile, un point d'appui solide à la capacité de redéploiement et à la détermination d'un véritable projet choisi...

